CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2027

SÉANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2026, À 18H30, À CLARENS MAISON DE QUARTIER, RUE JAMAN 8, SALLE DE L'APEMS

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL) s'est réunie le jeudi 5 novembre 2026, à 18h30, à Clarens et a examiné avec attention le budget 2027.

La Commission était composée de :

Présent·e·s	*Mesdames et Messieurs :*		
Blonay - Saint-Légier	Sylvain	**Guillaume-Gentil**	membre
	Daniel	**Moser**	membre
Chardonne	Liliane	**Burdet**	membre
	Philippe	**Desreumaux**	membre
Corseaux	Nina	**Lambert**	membre
	Jacques	**Marmier**	membre
Corsier-sur-Vevey	Georges	**de Mertzenfeld**	membre
	François	**Morier-Genoud**	membre
	Sébastien	**Häfliger**	suppléant
Jongny	Bernard Antoine	**Rouffaer**	membre
Montreux	Nicolas	**Delon**	membre
	Christophe	**Lombardo**	membre
La Tour-de-Peilz	Patrick	**Martino**	membre
	José	**Carrasco**	suppléant
Vevey	Pierre	**Butty**	membre
	Claire	**Mollet**	membre
Veytaux	Natalia	**Martino**	membre
	Caroline	**Gademann**	suppléante

Excusé·e·s	*Mesdames et Messieurs :*		
Blonay – Saint-Légier	Michel	**Wicky**	suppléant
Chardonne	Christine	**Johnston**	suppléante
Corseaux	Gwilherm	**Duré**	suppléant
Jongny	Patrick	**Francey**	membre
	Denise	**Yezid**	suppléante
Montreux	Soraia	**Dias**	suppléante
La Tour-de-Peilz	Margaux	**Dubuis**	membre
Vevey	Elena	**Tzonis**	suppléante
Veytaux	Cédric	**Imsand**	membre

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
2. Liste de présence
3. Présentation de la convention de la CIEHL
4. Budget 2027 et préavis y relatif
5. Divers
6. Prochaine séance

---

1. ACCUEIL

L'année législative 2026-2027 de la CIEHL étant placée sous la présidence de la Commune de Montreux, M. Christophe Lombardo, Conseiller communal à Montreux, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres de la Commission intercommunale de gestion (Cogest) qu'il préside, alors que M. Nicolas Delon, également Conseiller communal à Montreux, assurera la rédaction du rapport. Il salue la présence de M. Olivier Gfeller, Président du Conseil administratif (CA) de la CIEHL et syndic de Montreux, qui présente brièvement sa commune et souhaite la bienvenue à l'ensemble des participant·e·s.

M. Lombardo adresse également ses remerciements à Mmes Laurence Meyer de Stadelhofen et Nathalie Rapin-Pezzoli, respectivement cheffe de service et adjointe au Service des affaires intercommunales de la Riviera, pour leur présence.

2. LISTE DE PRÉSENCE

M. Lombardo procède à l'appel (cf. liste en page 1) et cède la parole à Mme Meyer de Stadelhofen pour le point suivant de l'ordre du jour.

3. PRÉSENTATION DE LA CONVENTION DE LA CIEHL

Mme Meyer de Stadelhofen précise que le SAI a préparé une brève présentation PowerPoint, afin que la Cogest dispose des principaux éléments concernant l'historique, le but, les organes, le fonctionnement et les principes de financement de la CIEHL. Elle ajoute qu'il s'agit d'une proposition et s'inquiète de savoir si cela semble utile aux commissaires, qui lui confirment leur intérêt. Elle invite alors les membres à poser des questions au cours de la présentation.

Les principaux éléments soulevés dans le cadre des échanges sont résumés ci-après.

Une précision est demandée sur le plafonnement du fonds à CHF 3.5 millions. En cas de plafonnement atteint, s'il n'y a pas de dépense prévue (pas de demande de soutien), la contribution des communes est suspendue. À contrario, comme dans le cas du 2m2c à Montreux, si une demande a été adoptée par l'ensemble des conseils communaux et qu'un montant est affecté à un projet, la contribution des communes est maintenue en vue de pouvoir financer d'autres projets.

Il est également précisé que, bien que correspondant au but de la CIEHL, les projets de stade d'athlétisme à la Saussaz et des dix terrains de football rénovés / développés dans plusieurs communes de la Riviera, ont fait l'objet d'un préavis spécifique, car les montants dépassaient largement les possibilités du fonds.

En outre, la CIEHL peut participer à des projets de construction mais aussi de transformation d'objets reconnus d'intérêt public régional, pour autant qu'il y ait un certain développement.

Un point spécifique est établi sur le rôle de la Cogest qui, à l'instar d'une commission de gestion communale, assure le contrôle de la bonne gestion du fonds.

Enfin, il est précisé qu'il n'y a pas de règle particulière sur le nombre de projets déposés par une commune. L'objet doit être d'intérêt public régional et apporter une offre particulière à l'ensemble de la Riviera.

4. BUDGET 2027 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

Mme Meyer de Stadelhofen rappelle que les membres de la Cogest ont reçu par courriel le préavis type et le budget 2027 de la CIEHL en annexe de la convocation qu'elle présente ci-après.

En réponse à un membre qui regrette l'absence d'un comparatif avec le budget précédent, le SAI indique ne pas connaître les pratiques de transmission / passation des documents lors d'un changement de législature, mais prend note de la remarque.

Recettes

Le fonds est alimenté par les contributions des communes à raison de CHF 5.- / habitant·e (minimum inscrit dans la convention) et sur la base de la population au 31.12.2025. Par prudence, aucun intérêt bancaire positif n'est prévu.

Charges

Comme indiqué dans le préavis relatif au budget 2027 de la CIEHL, la Municipalité de Blonay – Saint-Légier a déposé une demande concernant deux projets : la rénovation et l'agrandissement du terrain de rugby à Grand-Pré, ainsi que la réalisation d'infrastructures de tir à l'arc à Praz-Dagoud, où se situent les terrains de football. Le club de tir à l'arc doit effectivement quitter le site de La Veyre. Le Conseil administratif de la CIEHL a traité les deux projets comme une seule demande et a proposé un montant global de participation à hauteur de CHF 400'000.-. Les neuf Municipalités ont reconnu l'intérêt public régional de la demande et ont accepté le montant de la participation proposé.

Toutefois, le dépôt d'un préavis régional auprès des conseils communaux de la Riviera est conditionné à l'adoption préalable des deux préavis communaux par le conseil communal de Blonay – Saint-Légier. En principe, une séance d'information est organisée pour les commissions *ad hoc* nommées par les conseils communaux.

Les frais d'administration de la CIEHL sont forfaitaires et peuvent varier s'il y a une demande d'une municipalité à traiter, ce qui implique davantage le SAI (analyse, préparation du dossier, consultations, etc.).

Le président ouvre ensuite la discussion et invite les membres à formuler leurs questions ou observations concernant le budget 2027.

Un commissaire de Blonay – Saint-Légier s'inquiète de la procédure si l'un des préavis n'est pas adopté par le conseil communal de sa commune.

Le cas ne s'est jamais présenté jusqu'à présent. À première vue, le conseil administratif ayant traité les deux projets comme une seule demande, sur laquelle les municipalités se sont prononcées favorablement, il faudrait reconsulter ledit conseil ainsi que les municipalités sur le projet maintenu et le montant de la participation y relatif.

Le président rappelle qu'il s'agit d'un budget qui n'oblige pas à la dépense.

À la question sur les communes d'origine des membres du club de tir à l'arc, le SAI ne dispose pas des chiffres, mais un commissaire précise que seuls 17% d'entre eux proviennent de Blonay – Saint-Légier et les autres des différentes communes de la Riviera. Il ajoute que le club participe au financement, ainsi que le Canton, mais que l'essentiel est financé par la commune territoriale.

Concernant un éventuel taux de participation de la CIEHL aux projets, il est précisé que la convention n'en fixe pas et qu'il s'agit plutôt d'un ordre de grandeur d'usage, basé sur les derniers objets reconnus d'intérêt public régional auxquels la CIEHL a participé.

Quant à la question sur l'absence d'intérêts créanciers (pas de placement), il est répondu que la CIEHL doit pouvoir débloquer des fonds rapidement, ce qui n'est pas compatible avec des placements à moyen / long terme.

Il est également demandé si la Cogest peut proposer un projet, il est précisé que les demandes de participation financières proviennent des municipalités, ce qui n'empêche pas les commissaires de faire des propositions auprès de leurs municipalités respectives.

Enfin, s'agissant du préavis type sur le budget 2027, il est envoyé dans les greffes municipaux qui le mettent en page selon leurs us et coutumes respectifs, sans modifier son contenu.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote. Le budget 2027 de la CIEHL est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

5. DIVERS

Un commissaire ayant vu qu'une « Étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusion(s) et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera » a été financée par la CIEHL, il demande des précisions à ce sujet. Le SAI invite les membres de la Cogest à consulter le rapport d'étude, disponible sur le site internet du service (https://www.sai-riviera.ch) car elle comprend notamment une enquête d'opinion auprès de la population, un projet de société, ainsi qu'une analyse de nombreux scenarios institutionnels.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2026 de la CIEHL aura lieu le **jeudi 29 avril 2027, à 18h30 à Montreux** (en principe à la Maison de quartier de Clarens – à confirmer).

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président·e·s, Mesdames et Messieurs les conseillères et Conseillers :

- **d'adopter le budget 2027 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :	Le secrétaire :
Christophe Lombardo	Nicolas Delon

La séance prend fin à 19h20.

Fait à Montreux, le 16 novembre 2026